L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 FEVRIER 1863 — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans: SAMEDI MATIN, 21 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H H McLean, à 10 heures, au coin des rues Tchoupitoulas et Commune — Sucre, café, thé, farine, riz, chandelles, pommes de terre, porter de Londres, &c, &c.

Par R B Sykes, à 10 heures dans la rue des Magasins, No 59 — Plats côtés bacon et marchandises diverses.

Par D E Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47, groceries provisions liqueurs et tabac en feuilles. A 10 heures et demie, au pied de la rue St Joseph — Farine. A 11 heures, sur la Levée, en face du Marché aux légumes — Pommes de terre.

Par R Scott à 10 heures — Jambons, épaules, beurre, graisse, whisky, eau-de-vie, biscuits, &c, &c.

Par R T Montgomery, à [illegible] heures et demie, au coin des rues Gravier et Nouvelle Levée — Coton et tabac. A midi, dans la rue du Camp, No 93 — Huile de graisse, sucre d'imprimerie, jambons, whisky, eau-de-vie, &c.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41 — Broderies, dentelles et garnitures.

Par J P Boisseau, à 11 heures, dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29 coin Gravier — Groceries, provisions, liqueurs, café, &c.

Par E Roger & Co, à leurs salles d'encan, Vieille Levée — Chapeaux et chaussures.

Par D E Morphy, No. 8 rue de la Commune — Un fonds de groceries, vins et liqueurs. Et aux Nos 43, 50 et 52, rue de la Vieille Levée — Raisins secs.

Par J B Crozat, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs — Deux lots de terre dans le Quatrième District, et un lot de terre, rue Galvez, au faubourg Tremé, avec bâtisses.

Par E M Jacobs, rue Mandeville, près Moreau — Groceries, vins, liqueurs, &c, et des meubles.

SOUSCRIPTION AU PROFIT DES OUVRIERS COTONNIERS

Du département de la Seine-Inférieure

Voici la liste des endroits où l'on trouvera des feuilles de souscription:

Au Consulat de France.
Chez MM Eugène Rochereau & Cie, rue St Louis.
Paul Juge Fils, rue de la Vieille Levée.
Laruë & Prevost, rue Carondelet No 30.
J. Leisy, rue Carondelet No 10.
Oscar Bercier & Cie, 17, rue St-Louis, et 77, rue Tchoupitoulas.
C. Rouyer, No 135, rue de Chartres.
Aux bureaux de l'Abeille, rue de Chartres.

DERNIERES NOUVELLES

PAR LA VOIE DU SUD.

PROPOSITION DE MEDIATION PAR LA FRANCE.

RESOLUTIONS DE PAIX Dans la Législature du New Jersey.

Discours de Turpie et Richardson au Sénat

UNE AUTRE CANONNIERE PASSE VICKSBURG.

Le *Picayune* a reçu des journaux de Jackson du 14 et du 15, dans lesquels il a puisé les nouvelles qui suivent.

Médiation proposée par la France.

Richmond, 14 février — On a reçu ici hier soir des journaux du Nord jusqu'au 12.

L'*Europa* est arrivé à Halifax. Il apporte des propositions de Napoléon qui offre sa médiation entre le Nord et le Sud et propose que les deux sections nomment des commissaires qui se réuniraient à Montréal ou à Mexico pour arranger des préliminaires de paix.

Un télégramme adressé à Washington au N York *Express* dit qu'on rapporte que Seward a rejeté la proposition, mais le *Washington Chronicle* [illegible] dans les conditions.

Le bruit du rejet de la proposition a fait monter l'or à New York de 52 1/2 à 56 1/2, mais il est ensuite redescendu à 51 1/2.

Une lettre de Drouyn de Lhuys à M. Mercier, datée du 15 janvier, exprime son regret du refus de la Grande Bretagne et de la Russie de s'unir à la France pour des ouvertures de médiation. Il dit "nous revenons, comme eux, à une attitude passive, de laquelle nous ne nous sommes jamais départis et nous étions restés indifférents aux conjonctures présentes ou futures de la continuation sans fin d'une guerre désolante."

Il termine en [illegible] Washington discerne dans cette [illegible] qui vient de se passer, la preuve qu'il nous trouvera toujours disposés à prêter, à [illegible] quelque moment, l'assistance que nous aurions été heureux d'avoir vu accepter à présent, dans l'intérêt de la paix et de la conciliation.

Résolutions de la législature du New Jersey.

Des résolutions de paix ont été présentées dans la législature du New Jersey. Elles proposent la nomination de commissaires qui seront chargés d'aller à Richmond pour savoir à quelles conditions la paix peut être rétablie. Une série de vigoureuses résolutions [illegible].

Sénat des Etats-Unis.

Richmond, 13 février — Au Sénat des Etats Unis, dans sa séance du 7, Turpie, de l'Indiana, et Richardson, de l'Illinois, ont prononcé des discours anti-abolitionnistes et dans le sens de la politique du Nord Ouest.

Le siége de Vicksburg.

Vicksburg, 14 février — Vers onze heures et demie, la nuit dernière, une autre canonnière ennemie a passé nos batteries. L'obscurité nous a empêchés de reconnaître le caractère du bateau ou de savoir si nos canons lui ont causé des avaries. Nos artilleurs ont fait leur devoir, mais l'obscurité profonde ne leur a permis d'apercevoir le bateau qu'au moment où il a pu voir l'effet des coups. On s'attendait à une tentative de ce genre et tout était prêt. Un de nos boulets a fait jaillir quelques éclats de son bois, mais on ne put juger de l'effet produit.

Vicksburg, 15 février — L'ennemi est très occupé à élever des batteries sur la rive de la Louisiane, dans l'intention, à ce qu'on suppose, de protéger les hommes lorsqu'ils jetteront un pont de bateaux sur le fleuve. On a ajouté peu foi à ce bruit. Nos autorités semblent croire à une attaque, car on tient nos forces prêtes [illegible].

Un télégramme de Richmond, contenant des nouvelles du 12 dit:

L'amiral Porter rapporte la tentative infructueuse du *Queen of the West* pour capturer le steamer confédéré *Vicksburg*, et reconnaît que la canonnière a failli être détruite. Elle a été frappée 12 fois et a eu un canon mis hors de service.

Un correspondant du *Cincinnati Gazette* dit que des corps de troupes considérables seront débarqués sur la côte sud de Vickburg et qu'une tentative sera faite pour couper les communications avec le Texas et la Louisiane.

Nouvelles de Charleston.

Charleston 15 février — Le steamer de guerre français *Milan*, a passé notre barre hier, venant de Baltimore et allant à Port Royal. Il est attendu cette semaine.

La frégate blindée des Etats-Unis, *Ironsides*, reste toujours à son poste dans l'escadre du blocus, devant Charleston.

Nos éclaireurs ont capturé, mercredi, sur l'île Hilton Head, une vedette fédérale. Il confirme la nouvelle du projet d'attaque contre Charleston et pense que l'attaque aura lieu d'ici à une quinzaine de jours.

Charleston, 14 fév — Trois grands steamers avec de précieuses cargaisons, sont arrivés dans un port confédéré, ce matin, avant le point du jour, apportant des avis de Nassau du 10, qui confirment que le FLORIDA est sauf, et que le HATTERAS a été coulé par l'ALABAMA.

Un transport fédéral chargé de troupes s'est perdu sur les îles Bahamas. Le steamer Calypso était arrivé à destination venant de Charleston. Un autre steamer est parti hier soir d'un port confédéré.

Du Tennessee.

Le *Chattanooga Rebel* annonce, sur la foi d'un voyageur, que le samedi précédent le général confédéré John H Morgan avait fait 300 prisonniers à Readyville.

CONGRES CONFEDERE.

Richmond, 13 février — Plusieurs bills importants ont été présentés aujourd'hui au Sénat. Le comité des affaires judiciaires fait un rapport sur une proposition pour enrôler les employés du gouvernement comme conscrits. Le bill d'exemption a été discuté jusqu'au moment de l'ajournement.

La Chambre a passé un bill qui alloue aux soldats cinq piastres par mois pour défaut dans les rations. Elle vote [illegible] plusieurs autres bills relatifs à la saisie de propriétés et d'esclaves pour le service public, quand la mesure est indispensable. Ces bills comportent des exceptions dans l'intérêt des familles et établissent des indemnités convenables.

Croiseurs confédérés — Le steamer *Florida* qui se trouvait à Nassau vers le 10 janvier, en est parti une semaine après. Il a été poursuivi pendant 36 heures, mais il a échappé. L'*Alabama* a débarqué cent prisonniers à Kingston où il s'est arrêté pour se faire réparer. Six navires surveillent sa sortie.

Une canonnière dans l'Iazoo — On lit dans l'*Appeal* du 10:

Nous apprenons qu'une dépêche a été reçue aujourd'hui par nos autorités d'Etat, annonçant qu'une canonnière fédérale avait passé la barre de l'Iazoo, se dirigeant vers la ville de ce nom.

Une pointe de cavalerie sur un chemin de fer près de Jackson, Tennessee — Samedi soir, une petite troupe de cavaliers [illegible] a fait une pointe sur le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, à quelques milles de Jackson, dans le Tennessee. Le but était de dérailler la [illegible], mais il n'eut pu faire beaucoup de mal, [illegible] obligés de décamper plutôt qu'ils ne comptaient. Ils étaient seulement au nombre de [illegible] ou vingt, [illegible]. [*Memphis Argus* 4-4]

Combat dans l'Est Tennessee — Il y a deux semaines, quelque trois cents Tories étaient portés sur le côté Sud de la rivière Holston, à Brook Ferry, sous le commandement de Lane, le brûleur de ponts qui est devenu officier recruteur. Quelques citoyens de Mossy Creek, demeurant à six ou huit milles du ferry, ayant appris à temps cette incursion, [illegible] à l'endroit et s'y postèrent en embuscade. Cette troupe, logée au Sud, se composait de 13 ou 14 hommes commandés par le [illegible] John W. Moore, et l'officier de recrutement [illegible], le major W. M. Clarkson. [illegible] des hommes de Lane commencèrent [illegible], mais bientôt après ils [illegible] pour les coupe-têtes [illegible] l'intention de résister [illegible] Ceux qui n'avaient [illegible] en abandonnant des [illegible] provisions et des [illegible] par les vainqueurs. On ramassa aussi quelques traînards pendant la nuit.

Une lettre du 11, adressée à l'*Appeal*, dit:

Rien de nouveau dans les travaux de l'ennemi, qui paraissent n'avoir jusqu'à présent aucun caractère précis. Plusieurs canonnières étaient en vue hier soir et toute la flotte a été remarquablement tranquille toute la journée. On ne sait pas encore pourquoi les bateaux ont été occupés à transporter des troupes du côté d'en haut, mais on suppose que l'ennemi cherchait un meilleur campement. Le seul indice que nous ayons de la présence des Fédéraux du côté d'en haut vient d'une conflagration qui a eu lieu dimanche dans la nuit, ce qui nous porte douloureusement à croire que les incendiaires sont à l'œuvre.

Le commandant fédéral serait coupable d'assassinat s'il essayait de débarquer des troupes sur cette rive du fleuve. Les braves soldats confédérés attendent avec anxiété qu'il le fasse, mais ce serait un acte de témérité inouï et le bas Mississipi sera rouge du sang des victimes, sacrifiées à la folie et à la barbarie d'officiers ignorants. D'autres canonnières essayeront sans aucun doute, de passer avant que cette tentative soit faite, mais cela ne servira à rien et plus l'ennemi enverra de forces, plus grand sera le carnage qu'il éprouvera.

(Du *Chattanooga Rebel*.)

Un voyageur, venant du centre-Tennessee, nous apporte de l'armée les nouvelles qui suivent:

Tout est calme en avant des lignes. La forte chute de neige que nous avons eue mardi empêchera probablement toute opération militaire pendant quelque temps bien qu'il s'agisse d'importants mouvements, connus seulement de ceux qu'ils concernent.

Il serait imprudent de les révéler. Si Rosencrans a l'intention d'avancer, il peut le faire seulement par une route de péage, les autres ayant été rendues impraticables par le mauvais temps. Nous entendons parler de bruits de changements dans des commandements importants, mais nous les considérons comme de simples bavardages de camps.

Le général Jos E. Johnson, dit-on, dirigera à l'avenir les mouvements de notre armée. Les soldats ont une grande confiance en lui et il est aussi grand favori avec l'armée du Tennessee qu'il l'était avec l'armée du Potomac. Notre armée augmente graduellement par les enrôlements et par l'effet de la conscription et la santé de l'armée est aussi bonne qu'à l'ordinaire, eu égard à la sévérité de la saison.

Le colonel Clarke — Un journal du Sud dit qu'un des régiments confédérés engagés dans la bataille de Murfreesboro a été levé dans le Missouri par un fils de John B Clarke, qui représente l'Etat au Sénat de Richmond. Le colonel Clarke, pendant qu'il recrutait son régiment, se cachait le jour et travaillait la nuit. Après avoir rempli ses cadres il traversa à la nage le Mississipi dans un temps où il était couvert de glaçons.

Lettre de Springfield.

Nous trouvons les passages suivants dans une correspondance adressée de Springfield, Illinois, au *Democrat*, journal abolitionniste de Missouri, sous la date du 3 janvier:

Les délibérations de la Chambre aujourd'hui ont plutôt convenu à la capitale rebelle, Richmond, qu'au centre politique d'un Etat libre. La trahison a été ouvertement prêchée, toutes les épithètes offensantes qui auraient pu être adressées au plus odieux tyran du monde ont été accumulées sur M. Lincoln et cependant pas une n'a terrassé le traître qui s'en est servi. De telles choses accusent la faiblesse de notre gouvernement et de ses institutions de la plus pitoyable manière, et tendent à conduire à la conviction que notre constitution ne fut jamais faite pour des temps révolutionnaires.

Et pendant que tout cela se passe dans la capitale de notre Etat, les sociétés secrètes ourdissent leurs complots, excitent à l'insurrection dans l'armée, encouragent les désertions, etc. Il est impossible que la République résiste à de tels assauts, et je suis honteux de dire que le [illegible] dans l'armée fait des progrès rapides. [illegible]

Le correspondant, après être livré à leurs détails sur la Société des Chevaliers du Cercle d'Or, se montre favorable à une confédération des Etats de l'Ouest, et continue ainsi:

Dans cette ville, il est connu qu'il y a beaucoup de ces "chevaliers" dans le 63e régiment et dans quelques compagnies des 2me et 8me régiments de cavalerie. La batterie du 2me régiment qui est venue avec 149, a été complètement désorganisée par les désertions opérées à l'instigation des Chevaliers [illegible] 30 environ ont [illegible] à une autre batterie. Et de ces 21, tous ont déserté excepté un, quand il a fallu entrer en campagne. Un homme, membre de l'ordre, s'est enfui avec trois revolvers, un autre avec une partie de fusils et presque tous ont emporté une partie de leurs armes ou de leurs accoutrements. [illegible]

[illegible]

L'ordre existe aussi bien dans cet Etat que dans l'Indiana et il a déjà réussi à démoraliser trois ou quatre régiments, sans compter les effets de la désertion. [illegible]

Les démocrates [illegible] maintenant ciel et terre pour arrêter la guerre et sauver l'esclavage. Ils savent que si l'esclavage tombe, leur influence tombe aussi. Ils veulent un armistice d'abord, ce qui équivaudrait à la reconnaissance de la Confédération, ensuite ils voudront se joindre à elle pour perpétuer leur pouvoir. [illegible] et à l'appel d'une convention n'a pas d'autre but.

Nouvelles du Mexique.

Nous avons reçu des journaux de Mexico allant jusqu'au 27 janvier, la *Chronique Mexicaine* publiée par Nicolas de Londaiz y Arrieta et qui comprend le récit des événements du 8 au 20 janvier, et la *Revue du Mois*, de M. René Masson, datée du 27 janvier. Ces deux feuilles qui se publient à Mexico sont naturellement favorables au gouvernement de Juarez et hostiles à l'expédition française. Il faudrait donc accepter sous toutes réserves les nouvelles défavorables qu'elles pourraient publier.

Comme nous l'avions prévu, il n'y avait rien de vrai dans ces rumeurs de deux grandes défaites essuyées par les Français en janvier dernier. Il n'y est même pas fait allusion dans la revue des événements du mois. Il y est bien question de deux combats où comme toujours les Mexicains réclament la victoire, mais ce sont des escarmouches insignifiantes, comme le prouve le chiffre des pertes donné dans les rapports officiels des généraux mexicains.

La première de ces affaires a eu lieu le 11 décembre sur la côte Sud de Vera Cruz entre Alvarado et Tlacotalpam sur les bords du Papaloapam, en un endroit appelé le *Madero*. Un vapeur français envoyé d'Alvarado en reconnaissance débarquer 100 hommes d'infanterie de marine qui furent attaqués par les mexicains placés en embuscade et se rembarquèrent après avoir soutenu le feu pendant deux heures. Le rapport mexicain dit que les Français laissèrent trois morts et cinq blessés qui furent faits prisonniers, et qu'ils eurent au moment de l'embarquement sept tués et plusieurs blessés qu'ils emportèrent avec eux.

L'autre affaire a eu lieu le 30 décembre sur la route de Vera Cruz à Jalapa, entre 500 Mexicains placés en embuscade et l'escorte d'un convoi français qui venait de Jalapa avec vingt charriots vides. Le colonel Manuel Diaz Mireu, dans son rapport, évalue modestement l'escorte de ces vingt charriots vides à 1200 hommes. Le résultat du combat, au bout de deux heures, fut que le convoi continua sa marche. Le rapport mexicain dit:

"Dans cette rencontre, nous avons eu 5 morts, 17 blessés dont 2 officiers, et 12 dispersés. La perte des Français peut se calculer à 60 hommes mis hors de combat."

Il y a eu plusieurs autres escarmouches insignifiantes, et les Mexicains se sont mis à faire la chasse aux convois de mules que des spéculateurs dirigeaient de l'intérieur vers l'armée française.

L'évacuation de Tampico et celle de Jalapa par les Français indiquait que le général Forey concentrait ses forces pour attaquer Puebla. Voici ce que nous lisons dans la *Revue du mois* à ce sujet:

Suivant certains rapports, on aurait intercepté une lettre écrite par M. le général Forey à Marquez. Dans cette lettre, le général en chef de l'expédition française aurait dit au général mexicain réactionnaire qu'il avait appris l'envoi de renforts de France, avec un chef de plus haute catégorie (M. le maréchal Mac Mahon, dit-on) et que pour empêcher que ce chef vînt recueillir les lauriers préparés par ses prédécesseurs, il était urgent d'agir et d'en finir avant l'arrivée des renforts.

Dans ce cas, l'attente des renforts précipiterait au lieu de ralentir l'action de M. le général Forey, et c'est ainsi qu'on avait d'abord interprété une recrudescence d'activité qu'on avait remarquée dans les mouvements de l'expédition, mais cette activité n'ayant pas persisté, on est aujourd'hui tout aussi peu renseigné qu'auparavant.

Nous avons, en chroniqueur fidèle, relaté les rumeurs qui précèdent sans leur donner plus d'importance qu'elles n'en méritent; peut-être nos lecteurs d'Europe savent mieux que nous à quoi s'en tenir à cet égard; notre défaut absolu de communications avec l'expédition française nous oblige à prêter l'oreille à tous les bruits qui circulent pour tenter d'expliquer une inaction dont notre simple raisonnement ne peut nous donner la clef. Ce qu'il y a de positif, c'est que le mouvement de concentration de l'armée française a pris, dans ces derniers temps, un caractère plus marqué. Tampico et Jalapa ont été évacués; on n'a laissé qu'une garnison dans la forteresse de Perote, M. le général Forey semble vouloir abandonner le chemin de Jalapa pour s'en tenir à celui d'Orizaba, qu'il a converti en route militaire, en établissant des stations fortifiées et des dépôts d'étape en étape. Les forces françaises se groupent, mais elles ne se sont pas rapprochées de Puebla depuis un mois. Les lignes les plus avancées en sont encore à 18 lieues, et toutes les forces sont réparties entre Perote, San Andres Chalchicomula, San Agustin del Palmar, Quecholac et Tecamachalco. Le village d'Acatzingo est occupé par les troupes de M. Gonzalez Ortega. Dix fois, dans cette dernière quinzaine, l'arrivée de M. le général Forey à San Agustin del Palmar a été annoncée, et dix fois elle a été démentie. Le général en chef de l'expédition française était encore, ces jours derniers, à Orizaba, mais un mouvement inaccoutumé dans les lignes ennemies a fait supposer tout récemment qu'il y était arrivé ou attendu. Pour compléter le tableau de cette situation, nous ajouterons que tous les jours des dépêches télégraphiques annoncent le mouvement immédiat des Français sur Puebla, et que ces nouvelles sont démenties presque aussitôt qu'elles sont données.

Documents — M F Ruiz, consul du Mexique, a eu l'obligeance de nous transmettre des journaux et des documents du Mexique; nous le prions d'agréer nos bien sincères remerciements.

CHRONIQUE LOCALE.

Départ des prisonniers échangés — Hier, dès dix heures du matin, les rues qui conduisent au fleuve étaient encombrées de personnes se rendant au wharf où l'*Empire Parish* attendait les prisonniers qui, d'après le cartel d'échange, devaient être transportés à Baton Rouge. La foule se pressait surtout dans la rue du Canal et l'on y remarquait plus de dames, de messieurs et d'enfants que partout ailleurs. La nouvelle que le bateau ne partirait pas avant quatre heures n'arrêta pas cette masse, et, vers deux heures la Levée était couverte de parents, d'amis et de curieux aussi loin que la vue pouvait s'étendre. Les toits se touchaient sur les bateaux amarrés près de l'*Empire Parish* et à tous les endroits où les groupes pouvaient se tenir.

A trois heures la foule était si compacte, que l'ordre fut donné de la disperser [illegible]. Deux compagnies d'artillerie lui firent exécuter un mouvement de retraite; une partie des spectateurs, moins prompte que l'autre, resta plus longtemps sur le terrain; quelques personnes tombèrent et se blessèrent légèrement. Un soldat confédéré tomba à l'eau, on l'en retira aussitôt. Pour empêcher la masse d'avancer, les autorités portèrent en avant des sentinelles tout le long de la rue de la Vieille Levée.

La liste était fermée à quatre heures. Beaucoup de ceux qui s'étaient présentés dans l'espoir de s'en aller, furent informés qu'ils n'avaient pas droit à l'échange cette fois-ci. Ils en appelèrent au colonel Kilburn que les autorités avaient chargé de surveiller le départ, cet officier après les avoir écoutés avec patience et courtoisie, leur annonça qu'il ne pouvait ajouter aucun nom à la liste.

Les prisonniers sont au nombre de 382. Tous les préparatifs semblant terminés vers cinq heures, [illegible] *Empire Parish* [illegible] pas quitté son wharf. Il a dû partir dans la nuit.

Sixième Cour — A. J. Butler contre J. B. Marrison & Co — Le juge de la Sixième Cour de District a refusé, hier, la nouvelle audition de cause. [illegible]

Durand & Hosmer contre Cannon — Réclamation [illegible] une maison. Le tribunal a donné gain de cause aux demandeurs.

Un esclave — Joe, esclave de M F P Delachaise [illegible]

Au milieu de l'effervescence qui régnait sur la Levée quelques heures avant que le bateau quittât son wharf avec les prisonniers confédérés, [illegible]

Cour Provisoire des Etats-Unis — John Cunningham contre le Dr. F. H. Knapp — Le défendeur a répondu que la Cour n'avait pas juridiction, attendu que les deux parties habitent l'Etat et que les Cours fédérales ne peuvent prendre connaissance des [illegible] entre citoyens de différents Etats ou étrangers non naturalisés.

Durive & Co contre Blanchard — [illegible]

M. Mandiveri a été inculpé par-devant le tribunal du Prévôt d'Alfred Peydraud qui est détenu en prison depuis un an sous prévention d'avoir tué, il y a longtemps, un nommé Gérard. Peydraud fut arrêté à Memphis et amené à la Nlle Orléans à la requête du gouverneur Moore. Le grand jury trouva lieu de le poursuivre, mais il n'a pas encore été jugé, parce qu'on n'a pas pu trouver de témoins contre lui. La perspective est qu'il restera toujours en prison. M Mandiveri a demandé, en terminant, que l'accusé fût jugé, qu'on acceptât son cautionnement ou que le juge ordonnât sa mise en liberté — M. Lamont a répondu [illegible]

Ordre — Un ordre du général Banks, en date du 18 courant et publié hier matin, annonce qu'aucun nègre ne sera pris sur une plantation jusqu'à nouvel ordre, par un officier ou une personne quelconque au service des Etats Unis, à moins d'une autorisation antérieure émanée du quartier général.

EDITION D'HIER SOIR.

L'élection de Morgan AU SENAT DES ETATS-UNIS.

Le correspondant du *Herald* dans une lettre datée d'Albany le 3 février s'exprime ainsi au sujet de la signification de l'élection au sénat des Etats-Unis de l'ex-gouverneur Morgan.

En fait, je doute que Greeley ou personne de son clan comprenne même maintenant le sens de la nomination de Morgan. Sa nomination n'est pas un triomphe personnel, bien qu'il puisse s'enorgueillir du compliment, et Thurlow Weed se réjouir de la victoire comme il ne s'est jamais réjoui avant, tandis que Seward peut dire à ses associés radicaux du cabinet: voyez l'endossement significatif que la Législature de mon Etat m'a donné pour avoir résisté à vos mesures extrêmes. Mais, bien que ces hommes puissent se réjouir et trouver une signification personnelle dans le résultat, ce n'est qu'un fétu de paille flottant sur les vagues de l'Océan, comparé à la question importante qui a été décidée dans cette lutte.

De ce jour commence une nouvelle ère dans la politique de cet Etat. Hier soir, quand Morgan a été élu, le radicalisme a reçu son coup de grâce dans cet Etat. Le sénateur Truman, dans sa protestation contre le choix de Morgan, a dit qu'en agissant ainsi il sentait qu'il creusait la tombe de son parti. S'il avait dit la tombe de la faction radicale il n'aurait jamais émis une plus grande vérité. Mais levons le voile qui couvre le secret de cette lutte et l'élection de Morgan, secret qui n'est connu jusqu'ici que d'un petit nombre. Ce secret peut s'exprimer brièvement ainsi, c'est que "l'élection de Morgan est le premier pas fait vers l'organisation d'un grand parti conservateur uni dans le Nord."

Ce mouvement a été longtemps médité; mais ce n'est que récemment qu'il a pris une forme déterminée. Il est né du mécontentement causé au Nord par les efforts des radicaux pour faire destituer les généraux populaires, et forcer l'administration à adopter les vues extrêmes et ruineuses de leur faction. C'est de la forte répugnance éprouvée par la masse conservatrice que sont sorties: d'abord la nécessité de cette mesure, en second lieu la retraite de l'ancien Warwick du parti républicain (Thurlow Weed) de la direction politique d'un journal républicain, et enfin le triomphe final par l'élection de Edwin D. Morgan qui donne le coup de grâce à la faction radicale.

Je le répète, [illegible] organisation du grand parti [illegible] quel se concentreront tous les éléments [illegible] républicains qui ne sont pas abolitionnistes [illegible] et toute cette portion du parti [illegible] qui ne penche pas vers Ben Wood et [illegible] constituera le [illegible] pouvoir du Nord. Morgan, suivant ce programme, ira à Washington et deviendra le point central et la tête, tandis que Weed, avec son pouvoir magique comme chef, ralliera les forces, et si la Providence lui conserve la vie, terminera sa longue et heureuse carrière politique par l'organisation de ce parti, et se retirera après le renversement final de toutes les factions d'hommes extrêmes, radicaux, abolitionnistes ou démocrates *copperheads*.

Arrivage — Le *Styx*, sloop de guerre anglais, portant 6 canons, commandant W. J. Ward, est arrivé ce matin dans notre port. Il a quitté Bermudes le 26 janvier, la Havane le 10 et Mobile le 17. Il remplace le *Rinaldo*.

ETAT DE CHOSES AU TEXAS ET AU MEXIQUE.

Dans une correspondance écrite de la Nlle-Orléans au New-York *Herald*, nous avons remarqué les passages suivants qui concernent les frontières de l'extrême sud-ouest:

Peu de gens se font une idée de l'immense commerce auquel se livrent les rebelles sur la frontière texienne. Ce commerce n'est pas fait seulement avec les Mexicains; mais des centaines et des milliers de spéculateurs du Nord et d'autres régions réalisent d'énormes bénéfices en fournissant aux rebelles des articles de guerre et en prenant en échange du coton et de l'argent. Les Mexicains sont hostiles à la Confédération du Sud, mais le gouvernement mexicain est dans l'impossibilité d'arrêter ce commerce qui a déjà pris des proportions colossales. Une lettre de Monterey s'exprime ainsi:

Dites au colonel Hamilton que les rebelles achètent tout ce qui peut être mangé ou porté ou usé pour tuer les unionistes. Il est vraiment surprenant de voir la quantité de marchandises qui sont envoyées d'ici au Texas.

On vend ici mensuellement pour des millions de piastres de coton, et ces valeurs sont comptées aux rebelles en poudre, plomb, café, couvertures, souliers, cordre, encre, cotonnades de toute genre, et en toute cause qui puisse être de service à l'armée.

Un ordre a été envoyé ici pour 600,000 couvertures, et on pourra les trouver si on peut les payer. Des agents sont sur la frontière et même dans l'intérieur jusqu'à San Luis de Potosi, achetant tout le blé et toute la farine qu'on peut se procurer et envoyant journellement ces articles au delà du Rio Grande. Jusqu'à ce que ce commerce soit arrêté, le Texas ne sentira pas la gêne du blocus, au moins dans la partie de l'Ouest. Si une force fédérale était envoyée au Fort Brown, le commerce de contrebande serait presque entièrement supprimé.

OPINION DU GENERAL BANKS SUR LA DUREE DE LA GUERRE.

Il y a aujourd'hui environ deux ans, dit un correspondant du *New York Express*, que le premier coup de canon fut tiré contre le fort Sumter. Je rencontrai le général Banks à New York quelques jours après la capitulation du fort. Il dépensait son argent à acheter des livres militaires. "Je veux aller à la guerre" dit-il. — Mais pensez-vous, lui demandai-je, qu'elle durera assez longtemps pour que vous preniez la peine de faire des études militaires? — Elle durera trois ans, répliqua le général. Ce qui ne veut pas dire qu'elle sera terminée au bout de ce temps.

M. Charles Sumner — Le *Newburyport Herald* [illegible] dans un article sur les derniers changements au sénat fédéral, qu'il n'y a pas un sénateur au congrès qui ait plus d'influence sur le gouvernement que Charles Sumner et il ajoute que c'est à cette influence qu'il faut attribuer la position anti-esclavagiste prise par le gouvernement ainsi que la proclamation d'émancipation. On croit aussi que c'est Sumner qui a fait le plus pour la révocation du général McClellan. "M. Sumner est le pouvoir derrière le trône," dit l'*Express*, "il ne monte pas le cheval blanc, [illegible] la route qu'il doit suivre."

L'armement des nègres — La raison de la forte opposition faite par plusieurs membres de l'Ohio [illegible] l'Indiana au bill de l'armement des nègres est principalement que cette mesure tendrait à [illegible] le Kentucky de l'Union et changer le théâtre de la guerre. Au lieu de se battre sur les frontières du Mississipi ou de l'Alabama, il faudra se battre sur les frontières de l'Illinois, de l'Indiana et de l'Ohio.

L'expédition du Mexique.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

Le [illegible] publie, entre autres documents un projet de note verbale préparé au mois d'octobre par M. le Marquis de la Havane et auquel il ne fut pas donné suite, et plusieurs notes échangées entre l'ambassadeur espagnol et le ministre des affaires étrangères de France. Voici la première de ces deux pièces:

Le gouvernement de Sa Majesté Catholique a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne considérait pas la convention de Londres du 31 octobre 1861 comme annulée, mais seulement comme en suspens, [illegible] en vigueur par l'accord des puissances qui l'avaient signée.

Le but de la convention était d'obtenir la satisfaction des [illegible] offenses faites aux gouvernements contractants, des indemnités pour les préjudices éprouvés par leurs sujets, et, autant que possible, la garantie que de pareils faits ne se renouvelleraient pas à l'avenir.

Aucun de ces résultats n'a encore été obtenu: le désaccord survenu entre les plénipotentiaires et les commandants chefs de l'expédition en arrêta la marche, [illegible] projet.

Depuis lors le gouvernement français poursuit seul sa tâche. Il triomphera sans le moindre doute des résistances armées qu'il pourra rencontrer; toutefois, il est à craindre que les obstacles d'une autre nature n'empêchent de faire entrer la République mexicaine dans une voie [illegible] et, en assurant l'ordre à l'intérieur, présenteront à l'extérieur la garantie de l'exécution des engagements pris par son gouvernement, car ceux-ci, nonobstant toute la liberté laissée au pays pour se constituer, pourraient être considérés comme imposés par la France.

L'action commune stipulée par la convention de Londres aurait évité ce grave inconvénient, vu que les trois puissances signataires s'étaient engagées, d'une part à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures du Mexique pouvant porter atteinte au droit de la nation mexicaine à choisir la forme de gouvernement qui lui conviendrait, et de l'autre, à ne pas rechercher pour elles-mêmes des acquisitions territoriales, ni des avantages spéciaux.

Prenant pour point de départ l'existence du traité de Londres, les puissances contractantes auraient à fixer les réclamations qu'elles ont à faire valoir devant le gouvernement mexicain, et les garanties que celui-ci aurait à donner pour assurer l'exécution de ses engagements, et pour éviter la reproduction des offenses antérieures.

Il est évident, d'ailleurs, que si les gouvernements alliés doivent rester libres de décider des réclamations qu'ils jugeront devoir soutenir, il serait néanmoins convenable de ne pas mettre le Mexique dans l'impossibilité de s'acquitter des engagements qu'il aurait contractés. Ce ne serait du reste que se tenir à l'esprit de la convention de Londres, qui n'a pas été signée pour étouffer la nationalité mexicaine, mais bien au contraire pour l'aider à se relever de l'état d'anarchie où le pays se trouve plongé depuis si longtemps.

Cela suffit pour expliquer la pensée du gouvernement de Sa Majesté catholique, cependant il n'est pas inutile d'ajouter que si, pour obtenir les résultats indiqués, l'occupation temporaire de la capitale de la république ou d'autres points du territoire était jugée nécessaire, le gouvernement de la reine se trouverait prêt à entrer dans un accord spécial ayant pour but de fixer les forces que chaque puissance aurait à y envoyer, et les postes qu'elles devraient occuper.

Dans cet ordre d'idées, le gouvernement de Sa Majesté catholique est disposé à prendre part à de nouvelles conférences destinées à poursuivre le but que les trois puissances s'étaient proposé par la convention du 31 octobre dernier.

Le gouvernement de l'Empereur, s'il partage cette manière de voir, pourrait en faire l'ouverture au cabinet de S. M. britannique.

Voici la réponse du ministre des affaires étrangères:

NOTE VERBALE.
29 octobre 1862.

Le ministre des affaires étrangères a examiné avec la plus sérieuse attention la note verbale que M. l'ambassadeur d'Espagne lui a fait l'honneur de lui remettre au sujet des affaires du Mexique.

Après avoir rappelé les objets essentiels que les trois puissances s'étaient proposé de réaliser en signant à Londres la convention du 31 octobre 1861, la note exprime le regret que la marche de l'expédition envoyée au Mexique se soit trouvée arrêtée par suite du désaccord survenu entre les plénipotentiaires et les commandants respectifs, au moment où le but allait être atteint.

Le ministre de Sa Majesté Impériale ne peut que s'associer à ce regret; mais, sans vouloir rentrer ici dans une discussion rétrospective qui a déjà été suffisamment élucidée par la correspondance de son prédécesseur, il se bornera à exprimer à son tour la conviction que le gouvernement de l'Empereur a fidèlement interprété la convention du 31 octobre, et que s'il a cru devoir continuer à agir isolément là où il n'avait pas de plus vif désir que celui d'opérer de concert avec ses alliés, c'est qu'il n'a pas dépendu de lui de concilier les divergences qui se sont produites, et qu'il a jugé que l'honneur de son drapeau et le soin de ses intérêts lui imposaient l'obligation de continuer seul la tâche commencée.

Il résulte de la Note de Son Excellence le marquis de la Havane que le gouvernement de Sa Majesté Catholique serait disposé à s'entendre aujourd'hui avec ceux de France et d'Angleterre, en vue de déterminer dans des conférences spéciales les mesures qu'il serait opportun d'adopter de concert, le chiffre des troupes que chacune des puissances aurait à fournir dans le cas où l'occupation temporaire de Mexico, ou d'autres points du Mexique serait nécessaire pour amener les résultats indiqués par la convention de 1861.

Le gouvernement de l'Empereur apprécie ainsi qu'il le doit ces suggestions, et le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté se plaît à reconnaître les intentions qui les a dictées. Pénétré de l'importance du concours moral et matériel de ses alliés, il ne saurait toutefois ne pas tenir compte de la situation que les faits accomplis lui ont imposée. Bien loin d'ailleurs de vouloir, même de la manière la plus indirecte, contester à l'Espagne et à l'Angleterre le droit de poursuivre leurs légitimes réclamations au Mexique, il a au contraire la confiance que l'expédition dont, par la force des circonstances, il se trouve seul aujourd'hui à supporter le fardeau, tournera à l'avantage de ces deux puissances en même temps qu'au sien propre. Il appelle de ses vœux les plus sincères le moment où les efforts de ses armes ayant obtenu le succès qu'il eût été heureux de poursuivre en commun avec ses alliés, il sera permis de reprendre avec le Mexique de sérieuses négociations, d'assurer avec la complète satisfaction des réclamations pendantes, la sécurité qui a jusqu'à présent manqué aux biens et aux personnes des étrangers résidant dans ce pays, et d'accomplir enfin, dans une nouvelle entente avec l'Espagne et l'Angleterre, l'entreprise commencée en commun et à la réussite de laquelle leur cordiale coopération peut si puissamment contribuer.

Nous publierons demain deux autres notes en date du 29 novembre et du 1er décembre.

Les ouvriers sans travail.

(Extrait de la *France* du 16 janvier.)

Des milliers de familles souffrent, privées de travail et de pain, victimes de cette crise terrible que la guerre fratricide des Américains du Nord a déchaînée sur le monde entier.

Comme toujours, en présence de cette calamité, la sainte charité est à l'œuvre, les souscriptions s'ouvrent de toutes parts, les journaux excitent chaque jour les sympathies publiques, donnent noblement l'exemple de la philanthropie, et tous recherchent avec un zèle ardent les moyens de remédier aux maux des populations ouvrières.

Que résulte-t-il cependant de cette pieuse émulation des intelligences et des cœurs?

On a prouvé une fois de plus combien est grand, hélas, l'effort de la charité, mais aussi combien il est impuissant lorsqu'il s'agit d'une grande crise sociale ou industrielle.

L'aumône est un palliatif qui calme, pour un jour, les douleurs de l'indigent, elle n'exerce aucune influence sur les lois générales de la production et de la consommation.

La charité est une vertu sublime, elle n'est pas une doctrine d'économie sociale.

Elle peut donner du pain aux ouvriers, elle ne fera pas rouvrir les fabriques fermées.

La religion la prescrit et l'honore à juste titre, mais que dirait-on d'un législateur qui voudrait la placer au rang des principes par lesquels se régit la prospérité et la richesse des nations?

Quelques journaux, plus généreux que justes, [illegible] notre société d'indifférence et même d'inhumanité!

Ils se trompent; jamais un appel à la bienfaisance ne restera, parmi nous, sans écho. Trop de souvenirs récents sont là pour l'attester.

Mais beaucoup se demandent si l'aumône, quelque abondante qu'on la suppose, peut apporter un soulagement efficace aux maux de la situation, et malheureusement la réponse est loin d'être généralement affirmative.

D'où est sortie, en effet la crise actuelle?

D'un fait économique qui a interrompu brusquement le travail, en fermant à l'industrie un immense marché producteur et consommateur.

La misère des ouvriers est l'effet, le chômage est la cause. Si l'on veut guérir le mal, c'est à la cause qu'il faut s'attaquer.

La préoccupation des hommes de bien peut être de courir au plus pressé, de nourrir ceux qui ont faim et de vêtir ceux qui ont froid.

Mais la préoccupation des économistes, des hommes d'Etat ne peut être que celle-ci:

"Trouver le moyen de donner du travail aux ouvriers, et, malgré la crise américaine, de rendre leur activité aux ateliers aujourd'hui déserts."

Le gouvernement de l'Empereur, dans sa sollicitude pour les populations laborieuses, a porté cette grave et difficile question sur le seul terrain où elle pouvait se résoudre.

Il a d'abord tenté, par une généreuse démarche, de réconcilier les frères ennemis de l'Amérique du Nord, par là, en servant [illegible] les intérêts supérieurs de l'humanité, il aurait atteint le mal dans son principe et rouvert de nouveau les portes américaines au commerce du monde.

Mais la passion des combattants, la froideur des puissances européennes ont rendu, jusqu'à présent, stérile cette initiative.

Il a fallu aviser à d'autres moyens.

[illegible]

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

Prologue.

UNE NUIT A LONDRES.

CHAPITRE Ier — Suite.

Son regard parcourut la belle Irlandaise qui le suivait [illegible]. Il se taisait et cependant [illegible] l'espace d'une seconde. Juste à ce moment, il y eut un choc rapide entre les prunelles de Sarah et celles de James Davy dont les paupières se baissèrent ensuite discrètement.

Sarah reçoit tout son calme.

— Milord, dit-elle le plus simplement du monde, chacun sait bien que Gregory Temple est un homme juste et clairvoyant... je suis au pont de Newgate, cela est certain, [illegible] parce que le Quaker m'a permis de parler au moment où il s'embarquait sous le pont de Londres. Le vent soufflait du nord-ouest, milord, beau temps pour descendre la Tamise, et il y a vingt-quatre heures de cela. Le "Quaker" est loin désormais et le paquebot n'a pas fait naufrage.

L'intendant resta quelque temps pensif. Il remit sa lampe en place, la recoiffa de l'abat-jour et tourna le dos.

— Puis-je me retirer? demanda Sarah.

— Pas avant de nous avoir fourni, à tout le moins, le signalement de ce misérable! s'écria James Davy en soldat qui veut brûler sa dernière cartouche.

M. Temple s'était renversé sur son siége. Il ne daigna pas donner signe de vie. Sarah répondit de bonne grâce:

— Vos Honneurs savent tout aussi bien, et mieux que moi, que le Quaker a tout un magasin de visages. Je l'ai vu deux fois en ma vie et, s'il ne m'avait pas dit la seconde fois: "Me voici," j'aurais vécu tout un siècle près de lui sans le reconnaître. La nuit du meurtre, c'était un homme de trente ans, frais et blanc, avec des cheveux blonds qui frisaient en boucles légères sur son crâne. Il avait à peu près la taille de M. Temple, un pouce de plus, peut-être, les yeux bleus, des favoris châtains, le nez mince et aquilin, la bouche plus rose que celle d'une lady.... Quand il m'a abordée hier au bout de Thames street, c'était un gros gaillard d'une quarantaine d'années avec des poils gris dans sa barbe et une tournure.

— Sortez! ordonna l'intendant avec fatigue.

Il la suivit pourtant du regard jusqu'à la porte. Ses sourcils étaient froncés violemment.

Avant qu'elle eût quitté le corridor, il toucha un bouton de cuivre qui sortait de la muraille à portée de sa main, et une sonnette tinta au dehors; une figure jaune se montra aussitôt à un petit guichet qui s'ouvrit à l'angle même de la boîte.

— Une femme descend l'escalier, M. Forster.

— Sarah O'Neil, monsieur.

— C'est cela.... Qu'elle ait deux *ombres*, la nuit comme le jour!

La figure jaune s'inclina en signe d'obéissance et disparut. Nous jugeons superflu d'expliquer ce que veut dire le mot *ombre* dans la grammaire de la police anglaise.

M. Temple approcha de lui le dossier et se prit à feuilleter d'un air distrait.

— Je baisse! murmura-t-il; sa seigneurie, le lord-chef juge, a un regard d'aigle!

Puis il ajouta si bas que Davy lui-même ne put l'entendre:

— Cette fille est notre dernière chance.

L'intendant de police resta un instant pensif, puis il reprit brusquement:

— Que pensez vous de tout ceci, James?

— La déposition de cette Sarah O'Neil.... commença Davy.

Gregory Temple haussa les épaules et sa bouche crispée essaya un sourire.

— Misère! s'écria-t-il, Cette Sarah n'est qu'un instrument. Nous avons de l'eau trouble à cent pieds au-dessus de la tête!

— Une fois, Davy, figurez vous, poursuivit-il avec plus de calme, il m'est arrivé de voir une pauvre vieille devenir aveugle instantanément. C'est une chose fort triste, mais aussi très curieuse. Pensez-vous qu'elle s'écria: "Je n'y vois plus!" non; elle dit tout bonnement: "Dieu nous protège! voilà le soleil qui s'éteint!..." Je suis ainsi, mon camarade, je tâche de me raidir, mais le fait est là. Ce n'est pas le soleil qui s'éteint, c'est moi qui deviens aveugle.

Il repoussa le dossier d'une main, tandis que son autre poing frappait son front. Le regard intelligent et doux du jeune homme était sur lui.

— Que cette fille parle vrai ou qu'elle mente, continua l'intendant avec [illegible] d'amer dédain, cela devrait nous importer peu. Le mensonge aide à l'instruction d'un procès criminel autant et plus que la vérité; [illegible] assez fort déjà pour savoir cela. Je [illegible] vu, dans l'affaire Munro et Turnbill, [illegible] d'un pas sûr, d'un pas rapide, au milieu de [illegible] faux témoins. Je viens de lire dans ce dossier trois signalements de Jean Diable qui se contredisent entre eux et qui contredisent le signalement donné par Sarah.... Je deviens aveugle, Davy, et je nie le soleil! J'ai la conviction profonde, absolue, inflexible, que Jean Diable n'existe pas!

Son regard se releva sur James, qui l'écoutait attentif et tranquille.

Quand il détourna les yeux de nouveau, James refoula un soupir, symptôme d'un invisible effort, et un léger mouvement agita les muscles de sa lèvre.

— Sarah n'a rien vu, reprit Gregory Temple dont l'accent s'affermissait à mesure qu'il entrait plus avant dans son travail mental; j'affirmerais sur mon salut éternel qu'elle n'a rien vu! Si bas que je sois tombé, je sais encore distinguer un rôle appris d'une déposition sincère.... Aurions-nous l'assassin si nous tenions l'homme qui lui a soufflé ce rôle? Y a-t-il un assassin? Examinons. Nous ne possédons aucun élément certain, sinon la mort subite d'une femme, dans sa propre chambre et dans son propre lit, derrière des portes closes qui ne gardent aucune trace d'effraction. Le corps de la morte ne montre aucun signe de violence, sinon une marque, à peine perceptible, vers le bord de la gorge, marque semblable à la meurtrissure que laisserait la pression d'un pouce. Trois docteurs de Royal College sont venus examiner la chose en grande cérémonie. Le premier a dit: "C'est le busc." et il a fait un long discours contre les corsets, le second a répondu: "C'est la naissance d'une tumeur cancéreuse et mon honorable confrère n'a pas le sens commun;" le troisième s'est écrié: "Mes honorables confrères sont deux ânes bâtés: c'est un effort, un accident observé déjà maintes fois chez les chanteurs des deux sexes." L'autopsie a révélé la rupture d'un vaisseau, et quand j'ai dit, moi qui suis aussi chirurgien, — car il faut tout savoir pour être intendant supérieur de la police, — quand j'ai dit: "Gentlemen, une pression opérée à cette place, de telle et telle façon, par la main d'un homme de l'art, a dû occasionner la mort instantanée," nos trois docteurs se sont écriés: "Que vous disais-je!" C'était leur opinion à ces savants praticiens, seulement ils avaient négligé de l'exprimer...... Et, je vous prie, les témoignages des autres domestiques de Constance Barolozzi concordent-ils avec celui de cette Sarah? Non. Et qui a jeté là dedans le nom de Jean Diable ou du Quaker, comme vous voudrez l'appeler? Personne et tout le monde. Il n'y a qu'un fait incontestable, voyez vous, Davy, c'est que je baisse.

— De par Dieu! continua-t-il avec un éclair de fureur dans les yeux, j'ai bouleversé leurs imbéciles routines! J'étais fort, à ce qu'il paraît, puisque j'ai pu broyer sous mon talon les "pauvres traqueurs" [illegible] de la police! J'ai créé la machine *détective*! J'ai inventé un instrument simple, logique et solide: cela ne vaut-il pas bien la peine qu'on m'étrangle!

— J'ai pensé pour une fois, maître, dit le jeune homme en se rapprochant, qu'il pourrait bien y avoir en tout ceci quelque conspiration dirigée contre vous.

La prunelle de l'intendant s'éteignit soudain, et son regard prit une expression de défiance.

— Ah! dit-il avec un sourire froid, vous avez vu cela!...... Eh bien! vous vous êtes trompé, monsieur. Jean Diable est un fantôme, mais il y a un meurtrier et c'est derrière le fantôme de Jean Diable que le meurtrier se cache.... Et savez-vous où je trouverai le vrai nom de ce meurtrier déguisé en fantôme? Je vais vous le dire, si vous ne le devinez pas. Je le trouverai dans le grand tableau qui est sous le vestibule et qui contient tous les noms des employés de la police de Londres.

— Oh! s'écria Davy, vous penseriez!....

M. Temple l'enveloppa d'un regard défiant.

— Votre étonnement n'est pas naturel, dit-il.

— Aussi, [illegible] jeune homme [illegible] J'avais oublié [illegible] Thompson.

Le front de M. Temple retomba lourdement entre ses mains.

— Ecoutez! murmura-t-il. [illegible]

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Vendredi soir, 20 février, 5 heures P. M.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, [illegible] février 1863.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.

Barque Mercure [illegible] New York.

ARRIVES HIER.

[illegible]

Montant le fleuve

Goélette Watson, [illegible] Vera Cruz.

[illegible]

ATTENTION.

Les ventes que M. D. E. Morphy, encanteur, annonce pour aujourd'hui sont une excellente occasion pour les marchands et les spéculateurs. Voir aux avis.

MM. Hoffman & Marks vendent à l'encan, ce matin à 10 heures, dans leur salle, rue de Chartres, No 41 [illegible] lots de marchandises assorties, broderies, dentelles, garnitures, lingeries françaises et américaines, organdis français, cotons blancs, &c &c.

J. P. Boisseau vend à l'encan, dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier, des groceries, des provisions, des liqueurs, du café et diverses marchandises.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER — Un fait important renverse tous ces préjugés. La Faculté de médecine admet enfin que l'Amer stomachique de Hostetter guérit de la dyspepsie et que [illegible] remèdes ont échoué. Il ne se passe pas de jour que nous ne recevions des lettres qui constatent les propriétés toniques de cette préparation. Beaucoup de ces lettres nous sont adressées par des dames. Une d'elles dit: "après des années de souffrances causées par l'indigestion, je peux, grâce à votre Amer, profiter de la nourriture avec plaisir et digérer sans douleur ce que je mange." Des centaines de lettres constatent le même fait. L'AMER DE HOSTETTER est le meilleur remède pour l'indigestion, la bile et les affections des intestins; c'est ce que disent les correspondants et de nombreux médecins qui ont [illegible] leur opinion par écrit. L'Amer est préparé par HOSTETTER & SMITH, à Pittsburg, Pennsylvanie.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter — J WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21, E J HART & Co, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79, G. THEURER, au-dessous du marché français, J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20, G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12, JOHN T MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9, JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12, SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111, THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune. 21 fév—61

AVIS.

MON fils JOHN PEREZ est sorti de chez moi hier matin, à 8 heures, pour aller sur la Levée assister au départ des prisonniers confédérés, et je ne l'ai pas revu depuis. Il a douze ans et il était habillé de noir. [illegible] à bord du *Laurel Hill* [illegible] certain nombre de spectateurs. Tout renseignement concernant ledit John Perez sera reçu avec un sentiment de profonde reconnaissance par sa mère, ELLEN PEREZ, No 249, rue St Philippe, entre Derbigny et Claiborne. 21 fév

AVIS.

LA difficulté qui a eu lieu à la salle du White Hall, mardi, 17 du courant, entre MM. Auguste F. Schwenck et Alexandre Grouchy, a été résolue honorablement avec le concours de témoins notables. 21 fév

VITRIERES ET ETAGERES A VENDRE.

A vendre pour cause de changement de domicile, une installation complète de magasin, consistant en comptoirs, vitrières et étagères. On pourrait prendre des arrangements pour la location du magasin qui est libre à partir du 1er mars. S'adresser pour traiter No 313 rue Bienville, encoignure Derbigny. 21 fév—73.25

AVIS.

Ecole à bon marché.

LE soussigné informe le public que l'école précédemment ouverte par lui, de compte à demi avec M. Mielly est continuée sous sa seule direction, rue Prieur, entre le Chemin du Bayou et la rue de l'Hôpital. Les soins les plus attentifs sont donnés aux enfants, et les classes sont ouvertes de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. Les prix varient de 2 à 4 piastres par mois, et, comme par le passé, sont payables d'avance. Nlle-Orléans, 28 janvier 1863. T. THEARD. 28janv

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 275,......RUE DAUPHINE......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement, [illegible] les principaux libraires. 31 août—1an

HOFFMAN et MARKS, 41.......Rue de Chartres.......41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors. 1avril

Théâtre de l'Ambigu Comique,

Entre Grands-Hommes et Champs Elysées.

SOCIETE DES AMATEURS FRANCAIS. JOINNY, Directeur.

DIMANCHE 22 février 1863.

Première représentation

Un monsieur qu'on n'attend pas A L'AMBIGU COMIQUE, [illegible] comique en vers, par Alexandre Dubal.

INTERMEDE: CHARLOTTE L'AFRICAINE, Chantée par Mlle ESTELLE.

Première représentation

Les deux font la paire, Vaudeville en 1 acte, par MM. Léon BATTU et CARRE.

INTERMEDE: ROMANCE, chantée par Mlle EMMA.

Première représentation:

Une Soubrette de qualité, Vaudeville en un acte par MM. ADRIEN de COURCELLES et de NAJAC.

INTERMEDE: THOMAS LE NORMAND, Chansonnette Comique, chantée par M. Charles.

Les deux profonds scélérats. Vaudeville en 1 acte, par M...

Prix des places: Premières ... 50 cts. Secondes ... 25 [illegible]

Les bureaux seront ouverts de 10 heures à 4 heures. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, on commencera à 7 heures. 20 fév

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur ... LEWIS BAKER.

SAMEDI, 21 février

WONDER, or A WOMAN KEEPS A SECRET, comédie. Le spectacle se terminera par THE PET OF THE PETTICOATS, vaudeville.

Jour de départ, DIMANCHE, 22 février, à 8 heures A. M.

Pour New York, voie de la Havane. Le magnifique steamer RIO BIO, commandant Francis A. Drew, portant la malle des Etats-Unis, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] WARNEKEN & CO. [illegible]

POUR CADIX. Le navire de première classe COWPER [illegible] pour Cadix, le 1er mars. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, [illegible] G. W. GRIFFIN, 67 Tchoupitoulas.

POUR BARCELONNE ET GENES. Le navire [illegible] ALABAMA, capitaine [illegible] Pour passage [illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr. [illegible] Vieille-Levée.

POUR BORDEAUX. Le navire de première classe J. P. WHITNEY, [illegible]

En charge pour le Gros Caillou, [illegible] MONTEREY [illegible]

AVIS Aux Marchands aux Planteurs et aux Voyageurs.

[illegible] J. WOREMAN & CO.

PRINTEMPS! PRINTEMPS!

E. GIQUEL, 126, RUE DU CANAL.

[illegible]

Mousselines et organdies imprimés; Jaconas [illegible]; Percales et indiennes; Barèges et mozambiques toute couleur; Batiste imprimée pour robes; Toile d'Irlande [illegible]; Ombrelles et En-tout-cas; Indiennes deuil et fitus; Bobinet [illegible]; Coutil [illegible]; Mouchoirs [illegible], grand assortiment; Bas et Chaussettes [illegible]; Bas [illegible]; Mousselines [illegible]; Soie [illegible]; Alpacas [illegible]; Mousseline [illegible]; Jaconas [illegible]; Bandes et [illegible]; Châles [illegible]; Percale, nansous, jaconas et mollmoll, Châles dentelles et [illegible]; Voilettes [illegible]; Valenciennes et dentelles en tout genre, Cols et manchettes [illegible]; Mitaines et gants [illegible]; Dentelles [illegible]; Corsets parfumeries et brosses tout genre. Eventails [illegible]. Coton blanc et écru, cotonnades, indiennes bon teint, linseys et kerseys, & & & E. GIQUEL, 126 rue du Canal.

VENANT d'arriver par le steamer [illegible] BROTT, DAVIS & SHONS, [illegible] Nouvelle Levée [illegible]

A LOUER. UNE maison [illegible] de résidence [illegible] rue St Anne et Dauphine [illegible]

NOUVELLE EMISSION DE Tickets faux de chemins de fer.

LE public est averti que des TICKETS FAUX de la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA N. O. [illegible] HENRY BART, Président.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée Générale.

LES membres de cette société sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu DIMANCHE [illegible] P. M. à l'Asile de la Société [illegible] Ste Anne, près Derbigny. Par ordre du Président [illegible] G. BOUÉ. Nlle-Orléans, le [illegible] février 1863. 19 fév

Laine — Farine.

40 sacs [illegible] A vendre par J. B. VALENTINE & CO. rue de la Commune, No 21.

Fil en bobine d'Alexander, Véritable six cordes, 200 yardes.

A VENDRE par [illegible] MAURICE ABRAMS, Courtier, Rue Natchez No 59.

DEMANDE DE BARBIER.

ON demande immédiatement un bon barbier pour travailler en aide chez V. DUBOIS, 43, rue Bienville, près Chartres. 19 fév

M. BARNETT jr, Encanteur, Nos 23 & 25, rue Conti, entre Chartres et Levée.

M BARNETT jr, ayant loué le vaste magasin situé [illegible] coin de rue Chartres et Levée (anciennement Conti Street Verandah) annonce au public et à ses amis qu'il est prêt à recevoir dans sa nouvelle salle d'encan, toute espèce de marchandises, meubles, &c, &c, sur lesquels il fera des avances libérales. Il s'occupera aussi de la vente de propriétés et donnera comme par le passé, toute son attention aux ventes qui lui seront confiées, soit au dehors, soit au dedans. 17 fév—1m

Bureau du collecteur des taxes d'Etat DEUXIEME DISTRICT.

Bureau, rue St-Pierre, No 9.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, que tous les comptes de taxes d'Etat pour 1861, non payés d'ici au 1er mars 1863, seront mis en Cour. D. W. C. CAMPBELL, Collecteur des taxes d'Etat, 2me District. Nlle-Orléans, 7 février 1863. 9 fév—20f

Aux Contribuables de l'Etat dans le Troisième District.

TOUS les comptes de taxes non payés le 1er mars 1863, seront mis en Cour. C'est [illegible] dernier délai. Bureau, rue de l'Esplanade, No 9 entre les rues Levée et Victoire, en face de l'Hôtel des Monnaies 10 fév—15f

Aux entrepreneurs et aux acheteurs.

LA Banque de la Louisiane recevra des propositions pour couvrir et réparer le local de la Banque, au coin des rues Royale et Conti. Des offres, des plans et devis [illegible] des charges sont demandées et doivent être adressées, dans les dix jours, au Président, M. W. N. MERCER. AUG. MONTREUIL, caissier. 11 fév

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets cigarettes de la marque LA HONRADEZ, en carton, demi et quarts barils, venant d'être reçues et à vendre par BORNIO & BROTHER, Rue Gravier No 4. 5 nov

INSTITUT ST-CHARLES, Rue Bourbon No. 15, *Entre les rues Douane et du Canal.*

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désiraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nlle-Orléans. 8 oct

INSTITUTION COLLEGIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Fondée en 1844 et incorporée en 1853, DIRIGEE PAR MME ED. LOCQUET, Rue du Camp, 280, entre Calliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain. Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Desban Verandah, occupé précédemment par l'Institution de Mme Dimitry. Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du comfort et de l'hygiène. Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs. Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés. N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 25 août—1an

VENTES A L'ENCAN.

Chapeaux, bottes, souliers et brodequins. PAR E. ROGER & CO. JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI, 21 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée— 25 caisses chapeaux pour hommes. 150 caisses bottes, souliers et brodequins. Conditions à la vente. 20 fév

Vente importante d'huile de graisse, sucre d'imprimerie, plats-côtés rib, épaules, jambons, graisse, beurre, eau-de-vie, whisky, amidon, &c. &c, à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 21 du courant à midi, au magasin d'encan rue du Camp, No 93— 5 barils huile de graisse de choix, 5 barillets sucre d'imprimerie, qualité supérieure, 5 boucauts plats-côtés ribbed, [illegible] tierçons épaules, 27 tierçons jambons, 6 firquins beurre, 8 barils huile de graine de coton, [illegible] bacon breakfast, [illegible] pipes eau-de-vie, 7 barils whisky, [illegible] caisses amidon de choix, [illegible] tabac, 10 barillets graisse. Egalement—D'autres groceries nouvelles trop nombreuses pour être mentionnées en détail. Conditions—comptant. 21 fév

Coton et tabac—Vente péremptoire de 5 balles coton et 30 caisses tabac à l'encan. Par R T MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui SAMEDI, 21 courant, à [illegible] heures, au magasin de MM. Brott, Davis & Shons, au coin des rues Gravier et Nouvelle-Levée— 5 balles coton, 30 caisses [illegible] tabac [illegible] 21 fév

Divers! Divers! PAR H. H. McLEAN, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi, 21 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu— [illegible]

Groceries, provisions, café et marchandises diverses. PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, à l'encan aujourd'hui [illegible] rue des Magasins [illegible] Gravier [illegible]

Vente à l'encan. PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

Vente à l'encan. PAR E. M. JACOBS, Encanteur. [illegible] Conditions—Comptant.

Succession de [illegible]. PAR F. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

LIQUIDATION !!

L. GUILBAUX, [illegible] 121 et 123 rue [illegible] PRIX COUTANT [illegible] L. GUILBAUX.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, *Département des Travaux Hydrauliques.*

ELECTION [illegible] E. PERCY, Secrétaire.

LOUISIANA ACADEMY, Institution dirigée par M. A. Forrier PENSIONNAT ET EXTERNAT. [illegible] entre Dauphine et Bourgogne. *Cours primaire* $3. *Hautes classes*, de $5 à 10. [illegible]

Magasin de mercerie de Deter, Rue du Canal près Dauphine.

IMPORTATION directe d'Allemagne et de France. Soie blanche à broder, choix, Coton à tricoter, Coton pour crochet, Laine blanche de Shetland, Soutache en soie et en coton, Galon de l'Inde, en soie et en coton, Aiguilles à crochet, élastiques, &c. [illegible] R. EMANNS & Co.

Nouveau Magasin d'encan, Rue Royale, No [illegible], entre les rues Bienville et Douane. P. H. FLYNN, encanteur.

M P. H. FLYNN annonce [illegible] *Lundis, les Mercredis et les Vendredis.*

Vins! Vins!!

100 barriques vin rouge [illegible] caisses Muscat de Frontignan [illegible] caisses Vermouth [illegible] A vendre par L. B. SANARENS, 251 rue Chartres près Esplanade.

AVIS.

LES affaires de la Banque de la Louisiane se feront [illegible] jusqu'à ce que le local de la Banque, rue Royale, soit réparé, dans le local de la Banque des Citoyens [illegible] A. MONTREUIL, Caissier.

VINS! VINS!

A VENDRE par [illegible], No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis en gros [illegible] barriques vin ordinaire [illegible]

Plats côtés.

TRENTE DEUX boucauts plats côtés [illegible] A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr. [illegible] Vieille Levée.

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE DE LAVILLE.

Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien. Encoignure Dauphine et Douane.

Perdu, samedi dernier, 14 courant, dans le Troisième District un chien batard bull-dog ayant le poil rouge, les oreilles bien coupées [illegible] répondant au nom de Pistol. La personne qui le ramènera à l'Asile de la Société Française recevra une récompense libérale. 18fév

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nlle-Orléans, 2 février 1863.

LE 26 du mois dernier, à une élection par les actionnaires, ont été élus directeurs pour l'année: W. M. MERCER, THOMAS C. PAYAN, W. BOGART, EDWARD CHAPMAN, F. DE AVENDAÑO, HENRY WILSON, L. F. GENERES, Wm H. LETCHFORD, HENRY SHEPHERD Jr, ALFRED HENNEN, H. S. BUCKNER, J. B. LEPRETRE, CHARLES KOCK. Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. W. Newton Mercer a été élu président. AUGUSTE MONTREUIL, caissier. 3 fév—1m

Mme La Blanche, La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existé.

LES révélations extraordinaires qu'elle fait journellement et les succès qu'elle a obtenus lui ont conquis les hommages que lui rendent les savants et les personnes scientifiques. Elle dit tout, le passé, le présent et l'avenir comme dans un livre. Mme LA BLANCHE est la première astrologue du monde. Elle donne des conseils par écrit en recevant seulement la date de la naissance. Elle prescrit pour les maladies incurables, expédie des médicaments pour toutes les parties du pays et répond promptement aux lettres renfermant des timbres-postes. Mme La Blanche demeure dans la rue Bienville, No 104, entre les rues Bourbon et Dauphine— Elle donne des consultations en français et en anglais. Prix modérés. 4 janv—6m

CHANGE.

CHANGE à vue et à temps sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs par W. J. REID, Rue des Magasins, No 38.

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. LEFEBVRE & CO, rue Carondelet.

AVIS.

J MAGNE a transporté son bureau No 14, EXCHANGE PLACE, entre les rues Douane et Conti.

AVIS.

A partir du premier mars prochain le domicile du Dr. DUPAQUIER sera transféré rue Hôpital No 135, entre les rues Dauphine et Bourgogne. 16 fév—1m

PARFUMERIES, PARFUMERIES. LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

197 RUE ROYALE, entre Ste-Anne et Dumaine, à vendre au prix coûtant— Grand assortiment de parfumeries, telles que SAVONS, EAU DE COLOGNE, ESSENCES, POMMADES, HUILES, POUDRES, &c., &c. Ainsi qu'une grande quantité de verreries à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, et 1,000 gallons eau de Cologne pour coiffeurs. —Le soussigné offre à vendre son magasin et sa fabrique de parfumeries à l'amiable et s'engage à montrer la fabrication à tout acquéreur qui en aurait besoin. Nouvelle Orléans, 6 février 1863. J. ANGELLOZ. 6 fév—2 m

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 17 et 19 rue Toulouse. 11 fév

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant. WITTERS & PENFIELD, Rue Vieille Levée 31. 10déc

VENTES A L'ENCAN.

Broderies, dentelles et garnitures PAR HOFFMAN & MARKS. J. HOFFMAN, encanteur, Bureau rue de Chartres No 41.

SAMEDI, 21 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu— [illegible] lots de marchandises assorties telles que bandes et [illegible] brodés, [illegible] dentelles [illegible] rubans, garnitures, [illegible] et marquises, entre-deux [illegible], dentelle blonde blanche et noire, toile blanche, mouchoirs [illegible], &c. 100 pièces organdis français [illegible] robes organdis français [illegible] pièces indiennes françaises [illegible] do do américaines [illegible] coton blanc 4-4. 21 fév

Divers! Divers! PAR R. B. SYKES, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, dans la rue des Magasins No 59— 25 barils gros maquereaux No 3, 25 barillets maquereaux No 1; 25 tierçons graisse, 100 barillets graisse, [illegible] Egalement—Un Jersey wagon. 21 fév

Plats côtés bacon! Plats côtés bacon! PAR R. B. SYKES, Encanteur. [illegible] Conditions—Comptant. 21 fév

Groceries, Provisions et Liqueurs PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 21 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu, dans la rue des Magasins No 47 [illegible] 21 fév

Farine, Farine, Farine, PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible] 21 fév

Pommes de terre. Pommes de terre. PAR D. E. MORPHY, Encanteur. [illegible] 21 fév

Tabac en feuille. PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible] Conditions—Comptant. 21 fév

Fonds de groceries, vins et liqueurs. PAR D. E. MORPHY, Encanteur. [illegible]

Raisins. Raisins. Raisins. PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible]

R. SCOTT, encanteur. VENDRA [illegible]

Succession de [illegible]. PAR R. SCOTT, encanteur. [illegible]

Table de café au Marché de la rue des Magasins. PAR J. B. CROZAT, encanteur, 96 rue Royale, près St Louis. LUNDI, 23 février [illegible]

Lots de terre dans le Quatrième District. PAR J. B. CROZAT, encanteur. [illegible]

Succession de [illegible]. PAR J. B. CROZAT, Encanteur. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

F. Schettelaar vs ses créanciers. SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans [illegible] JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

William Massey vs Battle, Noble & Co. SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] JAS E. DUNHAM. Shérif de la par. d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Miguel Pons—No 18816. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné [illegible] Par ordre de la Cour. A. MOREL, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans [illegible] C. F. BERENS, Greffier.

M. BARNETT, Jr., encanteur Nos 23 et 25, rue Conti, entre Chartres et Levée. 17fév

E. M. BOULIGNY, encanteur, Bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

SE chargera de la vente des PROPRIETES FONCIERES et de toutes autres ventes qui lui seront confiées. 16 fév

J. B. CROZAT, encanteur. BUREAU, No 96, RUE ROYALE, entre St Louis et Conti. 19 janv

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'essieux à ressorts de vieux omnibus, des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson au dessus du Stock landing. F. WINTZ, Tchoupitoulas.

Formation de Société.

PAR acte passé devant M. S. Magner notaire public, j'ai, à partir du 20 courant, associé M. S. Cambon et intéressé MM. L. Lassichère et P. Courtois dans mon magasin. Je continuerai le même genre d'affaires au même local rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville, sous la raison sociale FRED. AVET & Co. Nlle-Orléans, 27 janvier 1863. FREDERIC AVET. 28 jan

Emmagasinage! Emmagasinage!

LES GRANDS ENTREPOTS, convenablement situés, connus jadis sous le nom de "U S BONDED WAREHOUSE", dans la rue Toulouse, No 5, entre les rues Chartres et Levée, peuvent maintenant recevoir des marchandises de toutes sortes. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. A. LEBLANC. Chez LAUVE & LEBLANC, Rue Toulouse, Nos 17 et 19. 17jv—1m

LAINE! LAINE!! LAINE!!

LES soussignés paient toujours LES PRIX LES PLUS ELEVES au comptant, pour la laine. J. B. VALENTINE & CO. Rue de la Commune, No 21. 19 déc

FARINE—50 barils farine Planta Extra. 50 barils farine extra Ocean Steam Mills. 50 barils do do double Ashland Mills. A vendre par J. B. VALENTINE & CO, rue de la Commune, No 21.